

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 septembre 2021 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, Lac-Supérieur les membres du Conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. Augmentation de la superficie d'un quai ;
2. Augmentation de la longueur d'un quai;
3. Autoriser une forme en "F" inversé;
4. Augmenter le nombre d'embarcations qu'il est possible d'amarrer au quai;

Identification du site concerné : chemin des Hirondelles, lot 4 887 074, matricule : 3613-39-2785.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 13^e jour du mois d'août 2021.



Steve Deschenes
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Steve Deschenes, Directeur général/Secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 13^e jour du mois d'août 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce le 13^e jour du mois d'août 2021.



Steve Deschenes
Directeur général/Secrétaire-trésorier